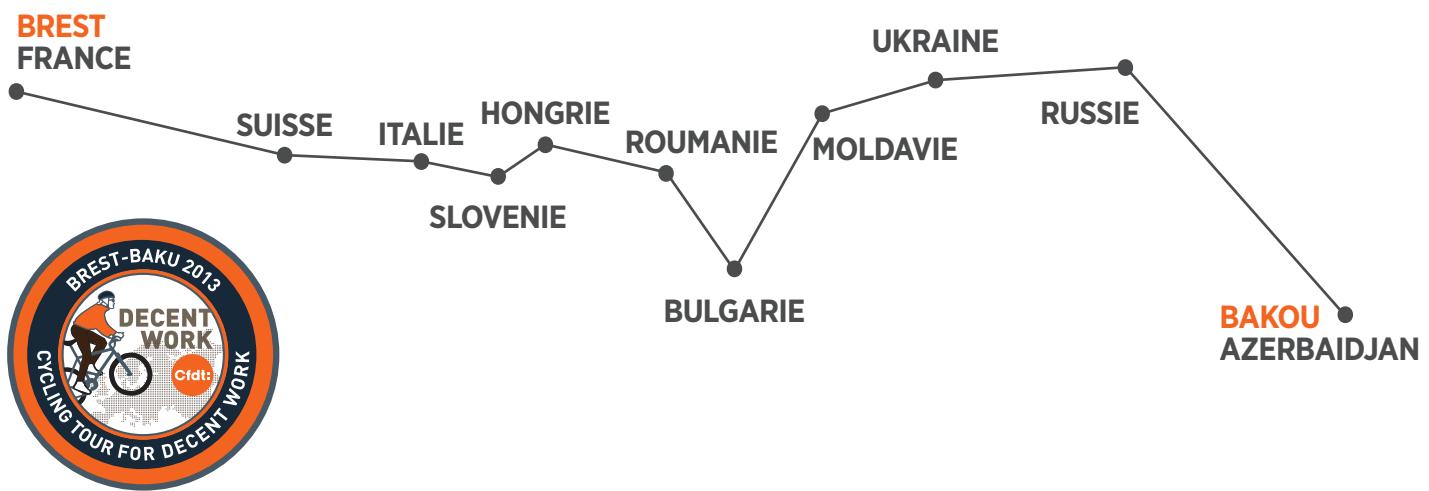




AU COEUR DE L'ACTION CFDT

LE TRAVAIL DÉCENT

RAID À VÉLO BREST-BAKOU
DU 1ER MAI-22 JUILLET 2013



Cfdt - Service Information Communication - Avril 2013

La Cfdt est affiliée à la Ces et à la Csi.
La Ces représente 60 millions de travailleurs, au sein de 85 organisations nationales affiliées, dans 36 pays européens.

La Cfdt, avec le raid à vélo reliant Brest à Bakou (Azerbaïdjan), vise à faire la promotion du travail décent. Ce périple à travers la France, la Suisse, l'Italie, la Slovénie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Moldavie, l'Ukraine, la Russie et l'Azerbaïdjan, permettra de renconter des travailleurs et des syndicalistes travaillant dans diverses économies durables, de reformer les fondamentaux du travail, et d'échanger sur les objectifs du respect des droits fondamentaux du travail, de la croissance sociale et du développement.

Le travail décent est un objectif du syndicalisme en Europe et dans le monde, de la Confédération européenne des syndicats (Ces) et de la Confédération syndicale internationale (CSI).





Pour la CFDT, toute personne doit pouvoir exercer un travail productif et convenablement rémunéré, dans de bonnes conditions de travail et de sécurité. Ce travail doit aussi permettre d'assurer une protection sociale au salarié et à sa famille, de s'épanouir et de s'insérer dans la société, de garantir l'égalité de traitement entre hommes et femmes. La liberté d'expression et la possibilité de se syndiquer doivent être garanties.

Toutes ces conditions réunies font du travail un "travail décent" tel que le préconise l'Organisation internationale du travail en affirmant que tout travailleur sur cette terre doit y avoir accès.

Trop de salariés de notre pays connaissent chômage, précarité, conditions de travail dégradées. Dans chaque entreprise, chaque administration, les militants CFDT agissent pour que chacun bénéficie d'un travail décent. C'est aussi ce que fait la CFDT quand elle s'engage au niveau national pour obtenir des droits nouveaux pour les salariés.

Ainsi l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 va permettre, grâce à l'engagement de la CFDT :

- **une complémentaire santé pour tous : 4 millions de salariés ne bénéficiaient jusqu'ici d'aucune complémentaire-santé**, ni directement ni comme ayant-droit. Concrètement, certains renoncent à se soigner. Pour la CFDT, les inégalités face aux soins sont intolérables. Désormais, à défaut d'accord de branche, d'ici le 1^{er} janvier 2016, les entreprises devront négocier un dispositif ou proposer à leurs salariés une complémentaire santé prise en charge à 50 % par l'employeur ;
- **pour les salariés à temps partiel imposé, un temps de travail minimum et mieux organisé** : le travail à temps partiel est une source de précarité pour de nombreux salariés, notamment les femmes et les jeunes, et entraîne de faibles revenus, des difficultés d'accès aux indemnités maladies...
- **une limitation du recours aux contrats courts** : le nombre de contrats courts a explosé depuis 10 ans ! En 2011, 2 embauches sur 3 étaient des CDD inférieurs à 1 mois. Pour pousser les employeurs à embaucher les salariés en contrats durables, il est prévu de pénaliser ceux qui abusent des contrats très courts.

Par ailleurs vient de s'ouvrir une négociation nationale interprofessionnelle sur la qualité de vie au travail. Ce que veut la CFDT dans cette négociation :

- **obtenir de nouveaux droits pour les salariés :**
 - qu'ils puissent s'exprimer sur l'organisation du travail ;
 - que les entreprises mettent en place des solutions qui permettent aux salariés de mieux concilier vie professionnelle, vie privée et vie familiale ;
 - que les droits aux congés (congés de formation, congés familiaux, congés de réalisation personnelle...) soient rendus plus accessibles et plus souples d'utilisation.
- **obtenir que la qualité de vie au travail soit discutée collectivement entre les employeurs et les représentants des salariés :**
 - que les entreprises négocient tous les trois ans sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle ;
 - que les représentants des salariés aient un rôle renforcé.